

STATEMENTS
AND
SPEECHES



DÉCLARATIONS
ET
DISCOURS

90/6

Déclaration à la Chambre des communes
du très honorable Joe Clark,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
à l'occasion de l'indépendance de la Namibie

Ottawa (Ontario)

le 20 mars 1990

Dans six heures à peine, la Namibie deviendra tout à fait indépendante de l'Afrique du Sud. C'est la première fois en près de six ans qu'est célébrée dans le monde l'accession d'un pays à l'indépendance. Il s'agit d'un événement marquant puisque la Namibie est la dernière colonie en Afrique.

L'indépendance de la Namibie est avant tout une grande réussite pour les Nations Unies. Cette Organisation, qui était restée dix ans sans mettre sur pied de nouvelles opérations de maintien, en a organisé pas moins de cinq au cours des deux dernières années, dont la plus importante est de loin le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT). Celle-ci a failli avorter en avril dernier lors d'un dernier affrontement tragique entre les guérilleros nationalistes et les forces contrôlées par l'Afrique du Sud, le jour même du cessez-le-feu officiel. Mais la raison l'a emporté et les diverses étapes du processus de transition se sont déroulées sans heurt: retrait et démobilisation des troupes; amnistie et abrogation des lois de l'apartheid; rapatriement des réfugiés et libération des prisonniers; enfin, inscription des électeurs et élection d'une Assemblée constituante en novembre. Le Représentant spécial des Nations Unies, Martti Ahtisaari, et les membres du GANUPT quittent maintenant le pays avec la grande satisfaction d'avoir accompli leur mission - intégralement, dans les délais et sans dépassement de budget.

L'indépendance de la Namibie est aussi une grande réussite pour le Canada. En 1977, le Canada - en compagnie de la France, de la RFA, du Royaume-Uni et des USA - a pris l'initiative de négocier pour la Namibie un plan de règlement qui a été universellement adopté sous la forme de la Résolution 435 du Conseil de sécurité. Plusieurs années de négociations ont suivi -durant lesquelles le Canada a joué un rôle central au sein du Groupe de contact - pour surmonter les obstacles à la mise en oeuvre de la résolution 435 au moyen d'un accord parallèle sur les principes constitutionnels et l'impartialité des Nations Unies. Le dernier obstacle - la question du couplage avec le retrait des troupes cubaines d'Angola - a été levé à l'automne de 1988 grâce à un accord régional conclu avec la médiation des Américains.

Le Canada est alors intervenu pour faciliter la mise en oeuvre du plan qu'il avait aidé à concevoir. Pour permettre un déploiement rapide du GANUPT, nous avons versé avant l'échéance 80 pour cent de notre contribution de 15 millions de dollars au titre de cette opération. Plus de 500 membres des Forces canadiennes ont participé au GANUPT en deux relèves - un contingent auquel sont venus s'ajouter par la suite 100 membres de la Gendarmerie royale, 50 scrutateurs recrutés auprès des organismes électoraux des gouvernements fédéral et provinciaux et parmi les partis politiques nationaux, ainsi que 12 experts en dactyloscopie et en informatique. Nous avons établi une mission diplomatique d'observation à Windhoek, alors même que nos représentants auprès des Nations Unies poursuivaient leurs efforts en vue de trouver des solutions au Conseil de sécurité. Quatre parlementaires se sont rendus en Namibie en septembre dernier pour observer l'organisation des élections, dont le déroulement a été par ailleurs intégralement suivi par un Canadien envoyé sur place en tant que membre d'un groupe du Commonwealth et par un certain nombre d'observateurs indépendants choisis auprès d'ONG.

Nous avons versé 3,9 millions de dollars au titre de l'aide au développement et de l'assistance humanitaire, dont 2 millions pour le rapatriement des réfugiés sous les auspices des Nations Unies. Enfin, nous avons fourni 4 000 boîtes de scrutin pour les élections.

Le Canada a investi plus de 22 millions de dollars pour aider la Namibie à obtenir son indépendance, et plus de 700 Canadiens ont contribué par leurs efforts personnels au succès de cette entreprise. Je crois que tous les membres de la Chambre seront d'accord pour dire à chacun d'eux notre fierté et notre reconnaissance.

Surtout, l'indépendance de la Namibie est une grande réussite pour les Namibiens. Ils se libèrent enfin de plus d'un siècle de colonialisme, d'abord aux mains des Allemands, puis des Sud-Africains. Sitôt qu'ils ont eu la chance de participer à des élections libres et équitables, leur enthousiasme pour la démocratie n'a plus connu de bornes. Ils sont venus de loin, ont attendu tranquillement sous un soleil de plomb, formant des queues d'un kilomètre de longueur, afin de pouvoir élire leur Assemblée constituante. Le taux de participation a été de 97 pour cent. Animée par la ferme volonté de réconciliation et de coopération exprimée par tous les partis, la nouvelle Assemblée a adopté à l'unanimité - en 80 jours à peine - une constitution exemplaire intégrant une Charte des droits de l'homme et prévoyant une présidence responsable devant un Parlement bicaméral, un système judiciaire indépendant et la tenue régulière d'élections pluralistes, et excluant la détention préventive et la peine de mort. Les Namibiens sont à juste titre fiers de leur nouvelle constitution et sont résolus à la mettre en pratique.

Finalement, l'indépendance de la Namibie est aussi une grande réussite pour l'Afrique du Sud, et une promesse d'espoir pour l'avenir. L'Afrique du Sud a procédé à la décolonisation avec dignité, montrant au monde qu'on peut compter sur elle pour exécuter les accords internationaux. Les Sud-Africains peuvent s'appuyer sur la Namibie pour prouver qu'il est possible d'opérer des changements politiques fondamentaux au moyen d'un processus pacifique, négocié et démocratique. Longtemps victime de l'apartheid, la Namibie ouvre aujourd'hui la voie au démantèlement de ce régime en Afrique du Sud, en démontrant ce qu'il est possible de faire une fois que la raison l'emporte sur l'émotion, et l'esprit de compromis sur le préjugé.

Ainsi, la dernière colonie d'Afrique prend aujourd'hui la place tant attendue qui lui revient au sein de la communauté des nations. Nous nous préparons à accueillir la République de Namibie en qualité de 50e membre du Commonwealth et, bientôt, de 160e membre des Nations Unies.

Le Canada est représenté aux cérémonies de l'indépendance par ma collègue, la ministre des Relations extérieures et du Développement international. La délégation inclut également des députés des trois partis - les députés de Waterloo, Haldimand-Norfolk et Windsor-St-Clair - qui s'intéressent depuis longtemps à la Namibie et à l'Afrique australe.

La Namibie aura besoin de l'appui soutenu de ses amis. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que le Canada établira un haut-commissariat à Windhoek.

Le Canada met également fin à l'application à la Namibie de certaines sanctions économiques qui visaient l'Afrique du Sud avant l'indépendance. L'interdiction de passer de nouveaux marchés pour le traitement à façon de l'uranium namibien est levée à compter du 21 mars 1990. Je suis sûr qu'une coopération productive s'établira dans ce domaine avec la Namibie et qu'il sera possible d'obtenir bientôt de nouveaux contrats. Par contre, l'interdiction d'importer de l'uranium sud-africain reste en vigueur et fera l'objet d'un contrôle rigoureux et efficace.

Le Canada prend des mesures en vue de normaliser la promotion des exportations en Namibie. Les Canadiens qui désirent exporter vers la Namibie peuvent maintenant recourir au Programme de développement des marchés d'exportation, et nous mènerons une active campagne de promotion du commerce avec ce pays. La Société pour l'expansion des exportations a été avisée qu'il n'y a plus d'obstacles au financement des exportations et à la garantie des investissements, et nous avons fait savoir aux hauts responsables des grandes banques à charte que les restrictions en matière de crédit à l'exportation et autres sanctions volontaires contre l'Afrique du Sud ne s'appliquent plus à la Namibie.

En ce qui concerne l'aide au développement, la ministre des Relations extérieures et du Développement international a fait savoir aux dirigeants namibiens que l'ACDI versera, à l'occasion de l'indépendance, une contribution spéciale d'un maximum de 1 million de dollars à l'appui d'un programme d'immunisation élargi mis en oeuvre par l'UNICEF. Il s'agit d'une priorité de premier ordre pour le nouveau gouvernement namibien. Cette somme, à laquelle s'ajoute entre autres 1 million de dollars que s'est engagé à verser le premier ministre par le biais du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, devrait porter le total de l'aide canadienne à la Namibie à plus de 4 millions de dollars cette année. Cette aide sera acheminée principalement par des ONG canadiennes et namibiennes et par les voies multilatérales.

La Namibie a aussi besoin que nous continuions de l'aider sur le plan de la sécurité. Il est nécessaire de renforcer et de réorienter les forces de police de façon à maintenir la stabilité indispensable pour parvenir au développement économique dans un climat favorable à l'épanouissement des droits de l'homme. Avec l'accord de mon collègue, le Solliciteur général, la GRC assurera bientôt des services financés par le Commonwealth pour la formation de policiers. De son côté, le Directeur de la formation de la GRC se rendra prochainement à Windhoek à la tête d'une mission afin d'évaluer les besoins. La Namibie est également invitée à prendre part au Programme d'aide à la formation militaire qu'offrent déjà les Forces canadiennes aux pays de l'Afrique australe et des Antilles.

Pour marquer le moment même de l'indépendance - minuit en Namibie, 17 heures chez nous - une motion de félicitations sera soumise au consentement unanime de la Chambre.

L'indépendance de la Namibie est une grande réussite pour les Nations Unies, pour l'Afrique du Sud, pour le Canada et, surtout, pour les Nambiens eux-mêmes. C'est une réalisation grandiose que cette Chambre et tous les Canadiens se doivent d'applaudir chaleureusement.